

Mairie

58230 DUN-LES-PLACES

Horaires d'ouverture au public ; Mardi Jeudi : de 9 heures à 12h30  
Vendredi de 13h30 à 16 h – Le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 8h45 – 12h45

Téléphone : 03 86 84 62 05

Mail : [mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr](mailto:mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr)

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Dun-les-Places  
N° 22 – Septembre 2019



- Dans ces marmites, a mijoté l'excellent repas préparé pour vous par les bénévoles du comité des fêtes le 3 Août, lors de la soirée feu d'artifice. Vous étiez 440 convives à le partager.
- Vous étiez nombreux aussi, la veille pour le repas et la projection organisés par les bénévoles du Carrefour de Dun. Avec toutes nos félicitations et un très grand merci à toutes les associations et leurs bénévoles pour animer et faire vivre la commune, tout au long de l'année et année après année.



### Sommaire :

Le mot du conseil - page 2 & 3

Déchèteries - page 7

Sésa de Dun les Places - page 10

Carrefour de Dun - page 14

Infos passeport et CNI - pages 17 & 18

Cimetière - page 19

Elagage Abattage ENEDIS - page 23

Parc du Morvan - page 4

Des nouvelles de l'école - page 8

MTR Arorm / Mémorial - page 11

Et aussi - page 15

Service Public.fr - page 19

Arrêté restriction d'eau / factures - page 20&23

Gestion des déchets - page 5 & 6

Comité des fêtes - page 9

Bibliothèque - page 12 & 13

Infos diverses - pages 16

Portail FAIRE - page 19

**Invitation Les Rubans du Patrimoine – page 3**

## Le mot du conseil

**« La petite équipe municipale qui ne connaît pas la crise...  
ou l'art d'allier le passé et l'avenir... »**



Quand on arrive à Dun... sobriété, mémoire et vitalité se retrouvent aux portes de nos sensations.

Le village fleuri ouvre ses rues sans détours, les bâtisses sont entretenues, les commerces perdurent, la population se côtoie lors des différentes manifestations au fil de l'année; si ce n'était pas une commune rurale on pourrait dire les vaches

sont bien gardées.

On sent bien que, de menus travaux en réfection, de rénovations en créations, d'installations en soutiens, d'actions sociales en rendez vous culturels, l'équipe municipale ne chôme pas. L'aménagement de l'entrée de la commune apporte cette envie à poursuivre la route jusqu'au cœur et bien au-delà pour découvrir la beauté des sites, des huis et moulins....Bien sûr du travail reste à faire et les finances impliquent une gestion appliquée.

### **Notre commune**

Il faut dire que Dun les places est une commune attachante avec ses forces vives, sa nature prégnante, sa situation géographique, ses commerces ; des atouts indiscutables. France 3 Bourgogne ne s'en est-il pas fait l'écho en vantant les « richesses » de notre village.

Mais aussi avec ses fragilités dues à la réalité économique des communes rurales et aux événements tragiques de son histoire.

Entre mémoire et dynamisme, entre vitalité et réalisme il faut slalomer, hésiter puis soutenir les initiatives et agir.

Le conseil municipal s'efforce d'être proche des gens, alors bien sûr, il y a différentes manières d'être proche et à l'écoute en sachant qu'il n'est pas simple de plaire à tout le monde.

### **Commerces, travaux et santé.**

Ici, on sent bien que l'équipe municipale n'a pas lésiné et que la voirie, le cimetière, l'église, les réseaux d'eau, électriques et téléphoniques, les toits des bâtiments, la poste, l'école, la mairie avec l'accès pour handicapés et son aménagement intérieur ont été les priorités ses années dernières avec efficacité, sans oublier le dernier chantier d'identification des rues.

On ne cerne peut être pas tous les rouages, les difficultés, les hésitations que tout cela a engendré et demandé mais on ne peut que constater que le village est vivant et c'est le principal, même si l'on peut toujours mieux faire...

L'équipe s'est tournée vers l'avenir avec des commerces maintenus, la réouverture de la boulangerie et la reprise de l'épicerie par une nouvelle commerçante, le maintien du bureau de poste transféré à la mairie et la classe maternelle. Un premier pas a été franchi également avec l'arrivée du haut débit au cœur du village qui laisse espérer une extension du réseau.

Cerise sur le gâteau, la santé non plus n'est pas en reste avec l'installation d'une infirmière et d'une ostéopathe.

### **L'histoire**

Le mémorial et le chemin de mémoire sont exemplaires. La douleur engendrée par des événements tragiques de l'histoire et la volonté de rendre hommage aux disparus et à leur famille ont conduit l'équipe à montrer son attachement au fil des années avec la pudeur et le respect qu'il se doit.

### **Communication, social et festivités**

Main dans la main avec les associations, chacun trouve sa place pour ne laisser personne sur la touche.

La population est tenue informée avec le bulletin trimestriel, le site internet et le guide pratique ; des supports à partager sans modération avec les résidents secondaires et les touristes ! Régulièrement les initiatives culturelles et festives se succèdent confortant les liens intergénérationnels et le plaisir de se retrouver le temps d'un concours de belote, d'un feu d'artifice, d'une séance de cinéma, d'une exposition, d'un vide grenier, d'une pièce de théâtre, de concerts etc.

C'est aussi toute l'année avec la bibliothèque, les cours d'anglais, l'initiation à l'informatique mais aussi les discussions informelles et impromptues chez les uns et les autres, sur la place, en sortant de chez l'épicière, de la boulangerie ou d'un restaurant. Les gens se côtoient comme sur une image d'Epinal représentant la vie d'un village de campagne en Morvan fin des années 2010.

### **Du pain sur la planche**

Même les plus nostalgiques des années avant l'exode rural le reconnaîtront, le village s'en tire bien. Les temps ont changé sûrement mais vivons avec notre temps, justement, avec ses avantages et ses inconvénients. Ensuite il nous reste à reconnaître le travail de ceux qui ont eu le courage de le faire même si ce n'est pas parfait !

Bref l'équipe a su réunir les atouts pour créer une véritable dynamique et rayonner sur le territoire au cœur de la Communauté de Communes et du Parc Naturel Régional du Morvan en alliant modernité et passé, sans tabou, tout en ayant bien conscience qu'il y a encore du pain sur la planche !



**Vous êtes, toutes et tous, convié(es) à la cérémonie de remise du prix Les Rubans du Patrimoine attribué à la Commune pour les travaux de restauration des toitures de l'église, le 22 Novembre à 11 heures à l'église Sainte-Amélie. Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié à la salle culturelle.**

**NB : La date, ne dépendant pas de nous uniquement, est susceptible de changer. Surveiller les panneaux d'affichage et les affiches chez les commerçants**



Le dernier Comité Syndical du Parc du Morvan s'est tenu le 25 juin  
à St Brisson

Au-delà des aspects financiers de régularisation de comptes, les points suivants ont été abordés :

1)- **Projet de règlement intérieur.**

Faisant suite au débat du Comité Syndical du 7 mars, le règlement intérieur du Syndicat Mixte a été adopté à l'unanimité, formalisant ainsi ses règles de fonctionnement.

Délibérations.

Ont été traités notamment :

1- La modification du tableau des emplois du Syndicat Mixte, le projet de développement de l'itinéraire Bibracte-Alésia, un avenant à la convention Leader, l'adaptation des tarifs de la boutique de la Maison du Tourisme, des demandes de subventions diverses, et l'installation du Conseil Associatif et Citoyen.

2- Les modifications du projet de charte suite aux avis du Préfet de Région et de l'Autorité environnementale.

Pour rappel, la dernière modification du projet de charte est intervenue le 25 septembre 2018.

Depuis cette date, divers avis ont été rendus au Parc sur son projet : CNPN, Fédération des Parcs, Préfet de Région, Autorité Environnementale.

Afin de prendre en compte les différentes remarques et recommandations évoquées dans ces avis, il est nécessaire de compléter et modifier le projet.

Les évolutions majeures proposées à la décision des élus du Comité Syndical concernent essentiellement le plan de Parc et sa notice, l'ajout d'un plan de financement prévisionnel triennal, des principes pour la mise en œuvre de règlements locaux de publicité, ...

Ces modifications ont été adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Par ailleurs, il a été soumis à délibération particulière la proposition de rédaction des engagements de l'État au titre de la Mesure 26 « Agir pour une forêt multifonctionnelle et diversifiée ». La proposition du Préfet de région n'a pas été retenue par le Comité Syndical, à l'unanimité, moins une abstention, les élus lui préférant la rédaction suivante :

*"- Consulter le Parc, lors de son instruction des Plans Simples de Gestion et des autorisations de coupes.*

*- Garantir la prise en compte, dans les futurs Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS), sur la base d'un cahier des recommandations de gestion sylvicole, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs, des forêts à enjeux environnementaux et paysagers définies sur la base des cinq critères suivants : forêts anciennes, forêts des sites à haute valeur écologique du Plan de Parc, forêts en situation de pente supérieure à 30 %, forêts situées à moins de dix mètres de part et d'autre des cours d'eau, forêts situées dans les périmètres rapprochés des captages d'eau potable et forêts situées dans les zones paysagers du Plan de Parc.*

*- Baisser le seuil d'autorisation de coupes à blanc de 4 à 0,5 hectares sur le territoire du Parc."*

**Prochain Comité Syndical : Mardi 15 octobre 2019 à 14 h à Saint-Brisson**

## Tri des déchets :

Nous vous rappelons que vos sacs de tri sont disponibles en mairie, aux heures d'ouverture. Vous pouvez vous procurer, en même temps, les notices d'utilisation de ces sacs et le calendrier des collectes des déchets. Ils sont également consultables sur le site de la commune : [www.dun-les-places.fr](http://www.dun-les-places.fr)

Nous entendons votre étonnement quand vos sacs jaunes ne sont pas collectés.

Nous vous rappelons quelques-unes des raisons pour lesquelles ils peuvent ne pas l'être,

S'ils contiennent :

- \*des pots de yaourts, des pots de crème fraîche ou de fromage blanc qui vont dans les sacs roses,
- \*toutes sortes de plastiques : sacs en plastique, emballage plastique des packs d'eau ..., qui vont aussi dans les sacs roses...
- \* des morceaux de polystyrène, des barquettes de repas à domicile qui ne sont pas recyclables et vont dans les sacs roses,
- \* des couverts plastiques, assiettes en plastique qui vont aussi dans les sacs roses.

Et bien sûr, pour un tri efficace, il faut que tous les emballages soient bien vidés de leur contenu.

\*les cartons à pizzas s'ils ne sont pas trop grands peuvent être mis dans les sacs roses, sinon ils sont à emmener à la déchetterie.

► Si vous avez des problèmes de ramassage de vos sacs jaunes, roses ou verts, merci de contacter le service de gestion des déchets de la communauté de communes : Madame Laurence Gadrey : 03 86 85 03 62/06 45 55 42 47 - [laurence.gadrey@ccmorvan.fr](mailto:laurence.gadrey@ccmorvan.fr)

**Rappel : Pour les résidences secondaires un local de dépôt des sacs a été créé, veuillez demander à la mairie.**

**Les vieux vêtements, tissus, et chaussures sont à déposer, emballés, dans le container blanc (uniquement sur la route de Mézauguichard).**



**Rappel : pour vos encombrants, vous devez désormais appeler la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs au 03 86 79 43 99 lorsque vous avez des encombrants à faire collecter**

**Et bien sûr, vous ne déposez rien à terre sur les lieux de dépôt de verre, papier et vêtements sur la route de Mézauguichard et de Bornoux.**

**Nous vous rappelons qu'à Dun, un bac de récupération des piles, des ampoules, des cartouches d'encre et des vieux téléphones est installé dans le couloir de la mairie. Les bouchons des bouteilles plastique ne sont plus collectés, les laisser sur les bouteilles plastique vides.**



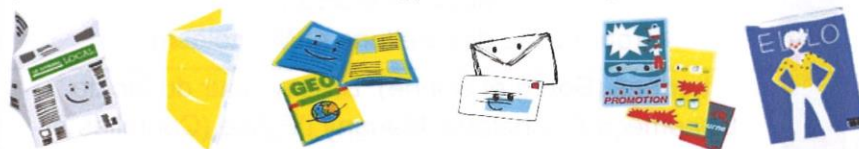
# GUIDE DU TRI / RECYCLING GUIDE / GIDS AFVALSCHEIDEN



PAPIERS

## Papiers, paper, papier

Non souillés : journaux, magazines, cahiers, livres, prospectus  
newspaper, magazines, advices and leaflets, envelope, catalogs  
tijdschriften, kranten, folders, enveloppen, boeken, mappen, ordners

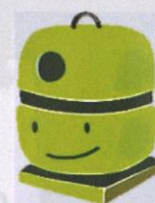


Pas de cartons, ni de cartonnettes



VERRE

## Verre, Glas, glas



EMBALLAGES

## Emballages, packaging, verpakking

Bouteilles plastiques, cartonnettes, emballages métalliques, briques  
Plastic bottles, cardboard boxes, metal packaging, brickpacks  
Plastic Flessen, klein karton verpakking, metaal blik, zuivel en sappakken

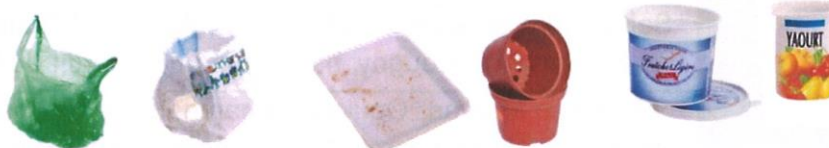


Plastiques : attention, seulement les bouteilles



DÉCHETS  
ULTIMES

## Déchets ultimes, Final waste, rest afval



+ Litières des animaux, hygiène / Hygiene products / hygiëneproducten



BIO DÉCHETS

## Bio déchets / Organic Waste / Bio Afval



Vous pouvez utiliser le sac compostable du rayon fruits et légumes du supermarché



## Et pour un bon usage des déchèteries, la plaquette de la Communauté de Communes CCMSGL

# Les déchèteries

N'oubliez pas  
votre Pass  
déchèterie !



**Réduisons nos déchets :** les déchèteries proposent des espaces dans lesquels vous pouvez déposer des objets pour les donner à des associations ou des recycleries.



Il existe trois déchèteries, à Montsauche-Les Settons, Lormes et Château-Chinon.

Vous pouvez y apporter : Gravats inertes, Encombrants, Cartons, Déchets verts, Ferraille, Huiles moteur et végétale, Textiles, Déchets Diffus

Spécifiques : peinture, acides, solvants ... Batteries, Pneumatiques sans roues, Piles et piles de clôture, Équipement électrique et électroménager, Ampoules, Bois, Meubles, Literie

### HIVER (1<sup>er</sup> octobre au 30 mars)

	Montsauche Les Settons		Château-Chinon		Lormes	
LUNDI	10H - 13H	14H - 17H	10h - 12h	14h - 17h	8h30 - 12h30	13h30 - 17h
MARDI				14h - 17h	8h30 - 12h30	
MERCREDI		14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	8h30 - 12h30	
JEUDI				14h - 17h	8h30 - 12h30	
VENDREDI		14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	8h30 - 12h30	13h30 - 17h
SAMEDI	10h - 13h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 16h	8h30 - 12h30	
	03 86 78 81 92		03 86 85 03 62		06 79 04 77 69	

### ETE (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)

	Montsauche Les Settons		Château-Chinon		Lormes	
LUNDI	10H - 13H	14H - 18H	9h - 12h	14h - 18h	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
MARDI				14h - 18h	8h30 - 12h30	
MERCREDI		14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	8h30 - 12h30	
JEUDI				14h - 18h	8h30 - 12h30	
VENDREDI		14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
SAMEDI	10h - 13h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	8h30 - 12h30	

## **Des nouvelles de l'école :**

" C'est la rentrée des classes !

Notre école Danielle Mitterrand accueille cette année 16 enfants de 2 à 5 ans, originaires de Dun-les-Places, Brassy et Chalaux. En tout, ce sont 93 élèves qui sont scolarisés sur le Réseau Rural d'Ecoles Brassy / Dun-les-Places / Gâcogne.

L'équipe a repris sa forme habituelle : Violaine Rossignol, enseignante, Laurence Van den Abeele, ATSEM, et Christel Wolker, cantinière.

Un très grand MERCI à Renée Godest et Christel Wolker qui ont assuré le remplacement de Laurence de mars à juin à l'école.

Cette année, nous travaillerons sur le thème de l'Afrique jusqu'à Noël. Plein de choses à découvrir : les paysages, les animaux sauvages, le film d'animation Kirikou que nous irons voir en novembre au cinéma de Saulieu (merci au Comité des fêtes qui nous offre le transport), les motifs graphiques, les us et coutumes, la cuisine...



Le jeudi 19 septembre, nous avons profité des derniers jours de l'exposition Miro au Musée Zervos de Vézelay. Nous avons fait des jeux de piste pour retrouver des tableaux de Kandinsky, de Picasso, de Miro, et d'autres, et des mobiles de Calder et sculptures diverses. Cela complète le travail de découverte en Histoire de l'Art commencé l'an passé dans le cadre de notre spectacle musical.

En novembre, nous irons aussi voir le Musée Pompon à Saulieu.

Plein de découvertes culturelles pour nous.

Nous irons aussi à la bibliothèque grâce à Caroline (Malaterre) qui nous y accueille tous les 15 jours. Nous accueillerons Jean (Oost), le ludothécaire, une fois par mois pour des jeux de mathématiques.

Bref, l'école, c'est parti ! "





## Le Comité des fêtes :

Le feu d'artifice fût encore un très beau succès. Vous êtes de plus en plus nombreux à venir nous retrouver et cette année nous avons eu 440 personnes à notre repas. Un très grand merci à tous et aux bénévoles sans qui cette journée ne pourrait exister.

Pour cette fin d'année, nous vous proposons :

- **Une randonnée de 10 kms qui aura lieu le samedi 5 Octobre** . Rendez-vous à 14 heures au ranch, à Mézauguichard pour un départ à 14h30. Suivie d'un apéritif dinatoire au Ranch. Participation à la randonnée et à l'apéritif : 5 €

Je tiens à remercier Claude Grandsagnes pour le prêt de la salle, le temps de l'apéritif.

- **Le jeudi 31 Octobre, nous fêterons Halloween.** Nous passerons dans le bourg pour récolter les bonbons et je remercie par avance toutes les personnes qui joueront le jeu de nous accueillir. Un goûter sera ensuite organisé à la salle des fêtes.

- **Le Samedi 14 Décembre** aura lieu notre marché de Noël et une exposition dans l'église. Le père Noël viendra nous rendre visite...

Cette journée se terminera par notre repas de fin d'année.

Au menu : Kir – Potée – Fromage – Dessert – Café – Tarif : 16 €.

N'oubliez pas de réserver, les places sont limitées. Réservations au 06 84 81 40 25

Nous espérons vous voir nombreux !!!

Caroline Auffray Charles



Préparations dans la bonne humeur et petite pause plus que méritée pour le repas du 3 Août !



### **Les Informations de la Sésa de Dun les Places...**

#### **Le Dimanche 14 Juillet dernier,**

Tous les alentours de l'église ont été occupés par un grand Vide Grenier. Sous un très beau soleil, vous avez été très nombreux à réaliser de belles affaires.



#### **Le Samedi 31 Août dernier,**

A l'église, nous avons eu la joie de recevoir le Quatuor HALANEL. (3 Violons et 1 Violoncelle). Ces 4 musiciens professionnels se sont fait une joie de nous offrir un très beau concert, en dehors de leurs murs, de leur quotidien... Il a été très apprécié de tous ! Nous espérons pouvoir les accueillir à nouveau l'année prochaine.



#### **Le samedi 14 Septembre dernier,**

Notre nouveau curé, l'abbé Arockiadoss VELANGANNI a célébré une très belle messe dans notre église, avec son auxiliaire, le père Geoffroy de MONTPELLIER.

Un calendrier avec les prochaines messes doit être mis en place.

Pour entrer en contact avec le curé ou si vous souhaitez recevoir le bulletin paroissial :

[arockia86@gmail.com](mailto:arockia86@gmail.com)

#### **En ce moment...**

Comme cela était indiqué dans le bulletin du mois de juin, la rénovation du chemin de croix a débuté.

Le tableau du chemin de croix n° 14, manquant depuis plusieurs années après s'être brisé en tombant au sol, (mais heureusement sauvé) est en cours de rénovation complète. Dans un mois au plus tard, il va retrouver sa place à l'intérieur de l'église.



#### **A Venir...**

##### **Le Samedi 19 Octobre prochain à 18h00,**

A l'église, nous aurons le plaisir de recevoir la Chorale "Croche Cœur de Brassy"

Les affiches de ce concert seront affichées prochainement sur les supports d'information habituels. Venez nombreux !



##### **Du Samedi 19 au Dimanche 27 Octobre prochain,**

A la salle des fêtes, vous pourrez découvrir une très belle exposition de photos amateurs sur le thème du Morvan. (Tous les jours sauf le lundi, de 10H30 à 12H00 & de 14H00 à 17H00).

##### **Le Samedi 09 Novembre prochain,**

La Sésa de Dun les Places organisera son Assemblée Générale à 10H00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour sera affiché en Mairie au plus tard 15 jours avant l'Assemblée Générale.

*En participant à ces manifestations, en tant que membre, donateur, ou sous quelle que forme que ce soit, vous aidez la Sésa de Dun les Places dans son action et nous vous en remercions. JP AMIEL*

## **MEMORIAL DE DUN - Association MTR-ARORM**

Le Mémorial de Dun-les-Places a connu un bel été, avec une fréquentation stable et des retours toujours positifs de la part des visiteurs. Nous avons reçu la visite de M. Alain Lassus, Président du Conseil départemental ainsi que de M. Patrice Joly, sénateur de la Nièvre. Des délégations d'autres communes touchées durant la Seconde Guerre mondiale sont également venues échanger avec nous et partager notre expérience, dans le cadre d'une réflexion de leur côté sur la valorisation de leur histoire : Montreuil-Bellay dans le Maine-et-Loire (camp d'internement de tziganes) et Péxonne en Meurthe-et-Moselle (rafle et déportation de 80 hommes).

L'été a également été marqué par différentes animations que nous avons organisées autour de Dun : conférence sur André Rondenay à Lormes, projection en plein-air avec l'association ciné-cyclo sur le premier parachutage en Morvan, à Quarré-les-Tombes, sortie au maquis Bernard et dernièrement, les journées européennes du patrimoine.

La saison se clôturera comme chaque année le 11 novembre prochain (ouverture toute l'année pour les groupes sur réservation). Nous terminerons cette saison avec une projection à Dun, dans le cadre du mois du film documentaire avec le carrefour de Dun et la Coopérative des Savoirs, le 16 novembre à 18h30, avec une avant-première du documentaire *Nouvelle cordée* de MM Robin, en présence de Benoît Lhermitte, responsable du dispositif territoire zéro chômeurs.

Enfin, l'exposition « Présence des Suds en Bourgogne Franche-Comté » est toujours présentée autour de l'église jusqu'à la fin de la saison.

Si vous avez des idées, envies et suggestions pour la saison prochaine, n'hésitez pas à nous en faire part ! À bientôt  
Aurore Callewaert

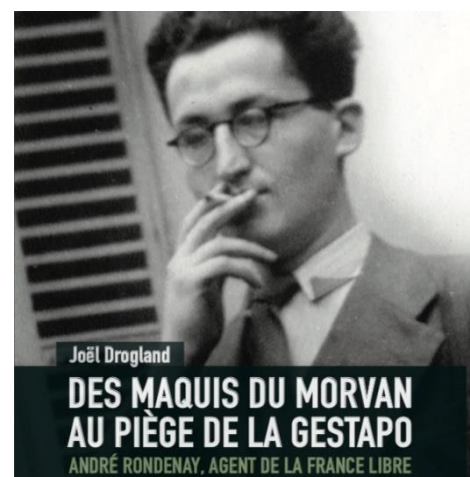
Contact : 03 86 78 72 99

[museeresistance.morvan@orange.fr](mailto:museeresistance.morvan@orange.fr)

Un conseil de lecture : J. Drogland, *André Rondenay des maquis du Morvan au piège de la Gestapo*, éditions Vendémiaire. En vente à la boutique du Mémorial et au musée.

André Rondenay, délégué militaire national pour la Zone Nord s'établit au maquis Camille en juin 1944 pour coordonner l'action des maquis.

Une plongée dans l'histoire et dans la vie d'un homme hors du commun !



Aurore Callewaert

VOTRE BIBLIOTHEQUE VOUS  
ACCUEILLE AUX HORAIRES DE  
LA MAIRIE ET DE LA POSTE

LE MARDI  
CONSEILS ET DIALOGUES  
DE 10H30 A 12 H

Rentrée littéraire à  
la bibliothèque de Dun les Places

Un livre est une fenêtre par laquelle on s'évade.  
(Julien Green)

Bientôt des nouveautés à votre disposition  
1500 livres vous attendent déjà

## **VENEZ DANS NOTRE JARDIN CULTUREL A DUN LES PLACES, IL Y A UNE BIBLIOTHEQUE POUR PETITS ET GRANDS.**

Nous avons sélectionné deux ouvrages qui ne sont pas récents, mais qui, nous pensons, vous plairont :

### **JOURNAL D'UN INSTITUTEUR DE CAMPAGNE - YVON COLLIN**

Il voulait être militaire, mais le mauvais sort l'a privé de sa vocation. En cette fin des années 1950, Yvon Collin, rendu à la vie civile à vingt ans, est parachuté instituteur d'une classe unique d'un petit village perdu de champagne. Au-delà de l'anecdote et du souvenir, et avec un réel talent de conteur, l'auteur nous fait découvrir les us et coutumes d'une époque pas si lointaine, et qui semble pourtant révolue.

Une plongée pleine d'humour et de poésie au cœur de la France profonde.

« Le regard d'Yvon Collin sur cette petite communauté est tout à la fois amusé et critique, dur et bienveillant. Le bistrot, l'école, le logement de fonction ; les élèves de la classe unique, la patronne du café qui chaperonne tout ce petit monde, l'accorte soubrette : autant de lieux, de personnages réels qui semblent sortir des univers de Feydeau et Pagnol »

Gilles MARCHAND, Topo.

### **PLUS SENTIMENTAL : LE CADEAU D'UNE VIE – TARA TAYLOR QUINN**

Depuis l'enfance, Robbie est amoureuse d'Eliot en secret et rêve de fonder une famille avec lui. Hélas, il ne voit en elle qu'une amie.... Mais voilà qu'un matin de juin, le miracle qu'elle n'osait espérer semble se produire. Alors qu'une assistante sociale vient lui annoncer qu'il est père d'un bébé de six mois dont il ignorait complètement l'existence, Eliot, homme de cœur et d'honneur décide de demander la garde de l'enfant.....

**Si vous avez des difficultés de déplacement la bibliothèque viendra à vous.  
Nous vous proposons une visite à votre domicile avec un choix de livres.**



Thierrie-Amable LEDANOIS

Nourrice sur lieu à Paris au 19e siècle

Depuis plusieurs générations la famille de Catherine Robbé se transmet une image très positive de sa trisaïeule Thierrie- Amable Lenadois, morvandelle de l'Assistance Publique et deux fois nourrice à Paris au 19e siècle ; Cette femme a eu un destin étonnant et sa vie serait sans doute tombée dans l'ombre, si Jean Legros, un de ses arrière-petit-fils n'avait retrouvé, au fond du tiroir d'un secrétaire une bourse dans laquelle Thierrie avait conservé tous ses souvenirs de l'époque où elle était « nourrice sur lieu » à Paris.

La correspondance entre elle et son mari, resté à l'Huis-au-Gris, petit hameau de Quarré-les- Tombes, et plus tard entre elle et ses maîtres, quelques photographies et documents administratifs ont permis à Renée Legros, l'épouse de Jean de reconstituer dans les années 1970 avec patience, rigueur et souci historique, le parcours de cet ancêtre parfois digne d'un personnage de roman.

Cette histoire appartient certes à cette famille, mais surtout elle est un témoignage de l'industrie nourricière en Morvan au 19e siècle. C'est la raison pour laquelle Catherine Robbé se sent investie d'un devoir de transmission.

Elle a donc repris le travail de sa mère Renée Legros qu'elle a enrichi de ses propres recherches et réflexions et nous livre cette vie de Thierrie-Amable, représentative du statut de « nourrice sur lieu » à Paris au 19e siècle et de l'intégration des Enfants Assistés en Morvan..

**Samedi 26 Octobre à 15 heures : animation proposée par l'équipe de la bibliothèque, à la salle culturelle. Catherine ROBBE nous racontera l'histoire de sa trisaïeule Thierrie-Amable LEDANOIS**



## AVEC LE CARREFOUR DE DUN

Depuis notre dernier rendez-vous sur le bulletin trimestriel de la commune, votre équipe du Carrefour de Dun a poursuivi avec beaucoup de bonheur ses animations culturelles et ses rencontres avec vous toutes et tous.

► Avec l'ARORM et la Coop des Savoirs : projection du film « Les 43 tirailleurs » en lien avec l'exposition autour de l'église de Dun sur les flux migratoires pendant la seconde guerre mondiale.

► Participation à la soirée Ciné Cyclo

► Avec la Coop des Savoirs, diffusion du film « Les sentinelles » avec la présence de Paul François, agriculteur-céréalier du Pays Charentais, connu pour son combat contre Monsanto et Virginie Dupeyroux.....

► Dans le cadre du festival « Jaune moutarde » à Brassy, diffusion du film « Libre » qui relate l'engagement d'un paysan agriculteur-céréalier du sud de la France dans la vallée de la Roya pour l'accueil et la protection des migrants.

► Et nos rendez-vous du premier samedi de chaque mois avec en juin « Les panneaux de la vengeance », en juillet le film « Les souvenirs » et en août « Le prestige » suivi de la grande soirée repas / animation.

Marauder et ramasser ce qui traîne.....Les trois chanteurs et Beat boxers de la Maraude ont choisi, pour la plus grande joie de toutes et tous, de ramasser les fruits mûrs des chansons de la tradition orale française puis de réinventer avec ce qu'ils sont : un brassage de cultures allant des premières polyphonies médiévales à la techno-trance. Beaucoup de plaisir à écouter leur musique et de la partager tous ensemble, toutes générations confondues. Une grande et belle soirée. Rendez est déjà pris pour 2020 avec un autre groupe.....

► Très gros succès pour la soirée du 7 septembre et le film « Crash Test Aglaé »

► Enfin, le samedi 14 septembre en collaboration avec le Comité des Fêtes de Dun, grand moment de détente où le rire fut au rendez-vous grâce au groupe « C'est nous les Comiques ». Parfois comiques et légers, d'autres fois poétiques, profonds ou graves, les textes nous ont transportés, questionnés..... Inspirés de proverbes, de jeux de mots, d'histoires populaires, ils relatent autant des moments de la vie quotidienne que des épisodes tirés des répertoires comiques. Vivement 2020 pour une nouvelle rencontre.

### Et en avant-première, le prochain programme 2020

4 janvier	Film de 2013	POPULAIRE
1 février	Film de 2019	LES INVISIBLES
7 mars	Film de 2013	DE TOUTES MES FORCES
4 avril	Film de 2018	LES CHATOUILLES
2 mai	Film de 2017	LES CONQUERANTES
6 juin	Film de 2004	21 GRAMMES
4 juillet	Film de 2019	L'INCROYABLE HISTOIRE DU FACTEUR CHEVAL
1 août	Film de 2018	LE GRAND BAIN
5 septembre	Film de 2006	DANCE WITH ME
3 octobre	Film de 2019	GREENBOOK
7 novembre	Film de 2007	LA FAILLE
5 décembre	Film de 2019	LA MULE

L'équipe du Carrefour de Dun

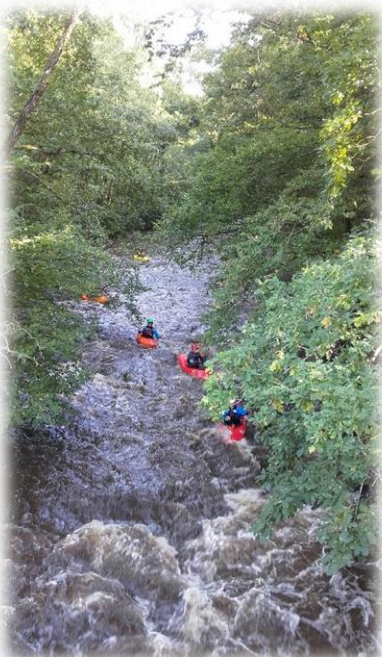


La troupe de comédiens « C'est nous les comiques » est revenue avec un nouveau spectacle « Dis, tu m'écrirais... » au mois de Septembre. Ce spectacle a été organisé en partenariat par le Carrefour de Dun et le Comité des Fêtes. La municipalité remercie vivement les artistes de cette troupe, pour leur talent et leur fidélité à la commune. Elle remercie également les bénévoles des associations qui coopèrent pour rendre possible des événements de cette qualité à la salle culturelle.

### **Et aussi ...**



Ces touristes allemands venant de Moselle ont fait sensation à leur arrivée au camping.



Fréquentation habituelle pour le camping cet été.

145 réservations ont été enregistrées pour le rallye de la Cure qui s'est déroulé les 21 et 22 Septembre.



## **Infos diverses**

### **Rappel : L'Agence Postale dans les locaux de la mairie :**



**Horaires** : Lundi 13h30/16h – Mardi : 9h/12h30  
Jeudi : 9h/12h30 – 14h/16h – Vendredi 13h30/16h  
Le 1<sup>er</sup> samedi du mois : 8h45/12h45

Vous pouvez effectuer les mêmes démarches qu'avant le changement de lieu : achat de timbres, prêts-à-poster, emballages, envoi et réception de lettre, affranchissement, recommandé, colis, colissimo...

Finances : si votre banque est la banque postale, vous pouvez faire des dépôts et retraits d'espèces jusqu'à 350 € par semaine, tous les 7 jours. Pour vos dépôts de chèques, des bordereaux et enveloppes peuvent vous être fournis.

## **Commémorations**

### **Toutes les commémorations en 2019**

**19 Mars - Le 28 Avril - 8 Mai - 26 Juin - Le 11 Novembre**

\*\*\*\*\*

### **Vous souhaitez vous initier à l'anglais et/ou revoir les bases ?**

Pour les débutants, rendez-vous à l'ex-agence postale pour passer un moment convivial les mardis 9h00-10h00 et 10h00-11h00

Pour les faux débutants ou initiés, les lundis 9h00-10h00 et 10h00-11h00.

**Le groupe de chanteurs de Dun**, animé par Thierry Chareyre se réunit tous les mercredis de 18h à 19h30 à l'ex agence postale, venez passer un moment agréable pour le plaisir de chanter ensemble des chansons que nous aimons toutes et tous.

**Informatique** : pour apprendre et s'améliorer sur ordinateur portable, rendez-vous à l'ex agence postale : lire, répondre aux mails, exploiter ses photos, organiser des dossiers et bien d'autres choses encore... Pour répondre à vos hésitations, nous nous réunissons pour un atelier informatique chaque jeudi de 14h00 à 16h00.

**Pour ces 3 activités : information : Miriam Mathieu : 03 86 84 62 96  
miriam.mathieu@orange.fr**

**Inscription sur les listes électorales** : depuis le 1<sup>er</sup> Janvier, le répertoire électoral unique est entré en vigueur. Toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le scrutin.

**Les élections municipales 2020** : se dérouleront le dimanche 15 Mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour.

**Les inscriptions sur les listes électorales pour les Municipales 2020 doivent être déposées en mairie au plus tard le 7 Février 2020.**

### **2 pièces nécessaires**

• **Votre pièce d'identité** :  
passeport ou carte d'identité.

• **Votre justificatif de domicile** :  
quittance de loyer, facture d'électricité,  
facture de téléphone, datant de moins de 3 mois\*

\* Si vous vivez chez un parent, vous devez fournir une attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui et un justificatif de domicile du parent.



**N.B. : les ressortissants d'un autre état de l'union européenne peuvent voter aux élections municipales à condition d'être inscrits sur les listes électorales. Vous pouvez vous inscrire dès à présent, en mairie. N'attendez pas le dernier moment...**



## Tout savoir sur le passeport

### PASSEPORT

#### PREMIERE DEMANDE

Coût : 86 €

Durée de validité : 10 ans

Pour demander un passeport biométrique, les documents à présenter dépendent de votre situation et notamment de la possession d'une carte d'identité sécurisée. Vous devez être de nationalité française. Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.

Vous pouvez vous rendre à n'importe quel guichet à condition qu'il soit équipé d'une station d'enregistrement. (Mairies)

Pièces à fournir :

- Votre carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Formulaire Cerfa N° 12100\*02 à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou sur place.
- Timbres fiscaux : 86€
- Justificatif du domicile : original + photocopie.
- Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est périmée depuis plus de 5 ans, il faut :
- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie.
- Pour un mineur :
- Coût :
- Entre 0 et 14 ans : 17€
- Entre 15 et 17 ans : 42€
- Durée de validité : 5 ans
- Il est possible de demander un passeport pour tout mineur

quel que soit son âge à condition qu'il soit de nationalité française.

- Sa présence lors du dépôt de la demande est indispensable uniquement s'il est âgé de 12 ans et plus. Il doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou tuteur)
- A noter qu'un enfant ne peut plus être inscrit sur le passeport de l'un de ses parents, il doit disposer d'un passeport personnel.
- Retrait du passeport
- Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative. Le passeport délivré est un passeport biométrique. Il doit être retiré dans les trois mois qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, il est détruit. Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier et le signer sur place.

#### RENOUVELLEMENT

Coût : 86€

Durée de validité : 10 ans

Pour demander un nouveau passeport, vous devez vous rendre à un guichet avec les pièces justificatives

nécessaires. Les documents à présenter dépendent de votre situation et notamment de la possession d'un titre (passeport ou carte d'identité) sécurisé. Le passeport peut être renouvelé avant ou après sa date de préemption.

Cependant, si la demande est faite alors que l'ancien est toujours valide, le montant du nouveau passeport n'est pas diminué de la période de non utilisation de l'ancien passeport. Votre présence est

exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Pièces à fournir :

- Passeport : original + photocopie
- une photo d'identité conforme aux normes
- formulaire Cerfa 12100\*02 à imprimer après l'avoir saisi en ligne (ou à remplir sur place)
- Timbres fiscaux : 86€
- Si vous avez un passeport valide (ou périmé depuis moins de deux ans ou biométrique
- passeport : original + Photocopie
- Si vous n'avez plus de passeport (ou s'il est périmé depuis plus de 5 ans ou depuis plus de 2 ans et pas biométrique)
- carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) : original + photocopie ou acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original (sauf si vous êtes né dans une commune où l'état civil est dématérialisé.
- Si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie.

Pour les Dunoises et Dunois, faire les démarches auprès de la mairie de Montsauche-les-Settons ou de Lormes qui sont équipées du système permettant la prise d'empreintes.

Toutes ces informations sont consultables sur internet. <https://www.service-public.fr/particuliers/>

## Communiqué de la Mairie de Montsauche

### **MAIRIE DE MON TSAUCHE-LES-SETTONS PRENDRE RDV AU 03.86.84.51.05**

#### **LISTE DE PIÈCES À APPORTER POUR UNE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ**

**Pour toute demande :**

- **1 copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation**  
(datant de moins de 3 mois) à demander à la mairie de naissance
- **1 justificatif de domicile** : facture originale (EDF, France Télécom, ...)
- **1 photographie** récente aux normes en vigueur

**Pour une première demande :**

- permis de conduire ou passeport

**Pour un renouvellement :**

- Ancienne carte nationale d'identité

**Pour les jeunes majeurs domiciliés chez leurs parents :**

- Attestation sur l'honneur des parents, mentionnant que l'enfant (jeune majeur) est domicilié chez eux

**Pour les mineurs :**

- Copie de l'acte mariage des parents
- Carte nationale d'identité du représentant légal
- Copie de jugement de divorce mentionnant la garde s'il y a lieu

**En cas de perte :**

- Déclaration de perte (remplir à la mairie) +25.00€ en timbres fiscaux

**En cas de vol :**

- Déclaration de vol délivrée par la gendarmerie +25.00€ en timbres fiscaux

#### **LISTE DE PIÈCES À APPORTER POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE**

**Pour toute demande :**

- **1 copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation**  
(datant de moins de 3 mois) à demander à la mairie de naissance
- **1 justificatif de domicile** : facture originale (EDF, France Télécom, ...)
- **1 photographie** récente aux normes en vigueur
- **Carte Nationale d'Identité**

**Pour un renouvellement :**

- Ancien passeport

**Pour les jeunes majeurs domiciliés chez leurs parents :**

- Attestation sur l'honneur des parents, mentionnant que l'enfant (jeune majeur) est domicilié chez eux

**Pour les mineurs :**

- Copie de l'acte mariage des parents
- Carte nationale d'identité du représentant légal
- Copie de jugement de divorce mentionnant la garde s'il y a lieu

**Timbres fiscaux (à acheter dans un bureau de tabac ou sur servicepublic.fr)**

- Pour adulte : 86.00 euros
- Pour un mineur de 15 à 18 ans : 42.00 euros
- Pour un mineur de moins de 15 ans : 17.00 euros

**En cas de perte :**

- Déclaration de perte (remplir à la mairie)

**En cas de vol :**

- Déclaration de vol délivrée par la gendarmerie

**Service-public.fr** : Ce site vous renseigne sur toutes vos démarches et vos droits dans tous les domaines de votre vie quotidienne (papiers, citoyenneté, famille, social, santé, travail, logement, transports, argent...) :. Très facile d'accès et agréable à consulter, ce site est non seulement une mine d'informations mais il permet un accès sécurisé à l'ensemble des démarches qui peuvent être faites en ligne.

Vous pouvez, par exemple, depuis ce site et en une seule démarche, faire votre changement d'adresse auprès de la sécurité sociale, la caisse d'allocation familiale, les caisses de retraite, le service des impôts, EDF....et faire le changement d'adresse sur votre carte grise.

[Ce site s'adresse aussi aux professionnels et aux associations](#)

**Rappel : Un nouveau portail d'informations FAIRE :** (faciliter accompagner et informer pour la rénovation énergétique).

Vous pouvez consulter le site : <https://www.faire.fr> ou appeler un conseiller au 0 808 800 700 (service gratuit – prix d'un appel local).

Pour les particuliers, ce que vous pouvez en attendre :

Les conseillers FAIRE vous aident à réaliser gratuitement un bilan de votre consommation énergétique et à trouver des solutions de rénovations adaptées à vos besoins.

Ils peuvent vous informer et vous orienter pour les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

**Tout savoir sur le chèque énergie :** <https://www.chequenergie.gouv.fr> ou appeler le 0 805 204 805

**Rappel : Un site pour évaluer en quelques minutes toutes les aides sociales auxquelles vous pouvez prétendre** et faire les démarches :

<https://mes-aides.gouv.fr> . Ce site vous permettra d'évaluer vos droits à 29 aides sociales (prime d'activité, allocations familiales, APL....) et vous donnera accès aux démarches à effectuer pour les obtenir. Vraiment simple à utiliser....

\*\*\*\*\*

**Cimetière :**

**RAPPEL :**



**Il est impératif de désherber autour de vos concessions sur 50 cm. Nous vous rappelons que les traitements phytosanitaires sont dorénavant interdits, c'est pourquoi nous insistons fortement sur le civisme de tous et votre compréhension.**

# A l'attention de tous : **ARRETE** restrictions de l'usage l'eau



Direction Départementale  
des Territoires de la Nièvre  
Service eau forêt biodiversité

RAA 58-2019-09-23-001

## ARRÊTÉ

portant fixation de mesures de limitation de certains usages  
de l'eau dans le département de la Nièvre

La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.211-1, L.211-3 à L.213-3, L.214-7, L.214-18, L.215-1 à 13, R.211-66 à 70, et R.216-9,

VU le code civil et notamment ses articles 640 à 645,

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.2212-2-5 et l'article L.2215-1 relatif aux pouvoirs du représentant de l'État dans le département en matière de police,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles R.1321-1 à R.1321-66,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements,

VU les SDAGE Loire-Bretagne et Seine-Normandie en vigueur,

VU l'arrêté n° 2015-103-0014 du 13 avril 2015 du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie, préconisant des mesures coordonnées de gestion de l'eau sur le réseau hydrographique du bassin Seine Normandie en période de sécheresse, définissant des seuils sur certaines rivières du bassin entraînant des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur ces rivières et leur nappe d'accompagnement,

VU le canevas des mesures coordonnées susceptibles d'être prescrites sur les bassins de la Loire et de l'Allier arrêté en Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des Étiages Sévères,

VU l'arrêté préfectoral cadre n° 58-2016-07-07-003 du 7 juillet 2016 en vue de la préservation quantitative de la ressource en eau dans le département de la Nièvre,

VU l'arrêté préfectoral n° 58-2019-05-20-006 du 20 mai 2019 fixant les prescriptions applicables aux autorisations groupées de prélèvements d'eau à usage agricole pour la campagne 2019,

VU l'arrêté préfectoral n° 58-2019-08-30-006 du 30 août 2019 portant fixation de mesures de limitation de certains usages de l'eau dans le département de la Nièvre,

VU l'arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne n° 19-178 du 22 août 2019 abrogeant les mesures coordonnées de restriction sur les bassins de la Loire et l'Allier,

VU l'avis du comité des usagers de l'eau consulté par messagerie électronique en date du 10 septembre 2019,

**CONSIDÉRANT** l'évolution de la situation hydrologique actuelle et notamment la faiblesse ou fragilité des débits de certains cours d'eau,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de concilier au mieux les usages de l'eau et la préservation des milieux aquatiques,

**CONSIDÉRANT** que les mesures provisoires de restriction ou d'interdiction de certains usages de l'eau peuvent être nécessaires en cas de déficit de la ressource en eau, pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable, des écosystèmes aquatiques et pour la protection de la ressource,

**CONSIDÉRANT** que parmi les usages de l'eau, l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine constitue une priorité,

**CONSIDÉRANT** que les restrictions doivent être proportionnées à la situation, aux ressources concernées et portées par tous les usagers de l'eau, dans un souci de solidarité et d'équité entre usagers,

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 : Objet**

Le présent arrêté concerne les mesures de gestion de l'usage de l'eau liées à l'état de sécheresse dans le département de la Nièvre, en déclinaison de l'arrêté préfectoral cadre n° 58-2016-07-07-003 du 7 juillet 2016, susvisé.

**ARTICLE 2 : Constat de franchissement des seuils**

Il est constaté, pour les stations de référence ci-dessous, le franchissement des seuils suivant :

Zone de Gestion	Station de référence	Franchissement de seuil
ACOLIN - COLATRE	L'Acolin à St-Germain-Chassenay	Crise
ARON	L'Aron à Verneuil	Crise
MAZOU-NOHAIN	Le Nohain à St-Martin-sur-Nohain	Crise
SAUZAY	Le Sauzay à Corvol-l'Orgueilleux	Crise
ALENE - CRESSONNE	L'Alène à Cercy-la-Tour	Crise
BEUVRON	Le Beuvron à Ouagne	Crise
CHALAUX - CURE	La Cure à Crottefou	Crise
DRAGNE	La Dragne à Vandenesse	Crise
IXEURE - CANNE	L'Ixeure à La Fermeté	Crise
NIÈVRE	La Nièvre à Poiseux	Crise
VRILLE	La Vrille à Arquian	Crise
YONNE amont	L'Yonne à Corancy	Crise
YONNE aval	L'Yonne à Dornecy	Crise
LOIRE amont	La Loire à Nevers	Alerte
LOIRE aval	La Loire à Gien	Alerte
ALLIER	L'Allier à Cuffy	Alerte

La carte des bassins, la liste des communes concernées par les différents seuils de restriction ainsi que les tours sont annexés au présent arrêté (annexes 1, 2 et 3).

**ARTICLE 4 : Limitation et suspension des usages en CRISE**

Les restrictions énoncées ci-dessous s'appliquent aux usagers concernés dans les communes classées en «crise» en annexe 2 du présent arrêté.

<b>SEUIL DE CRISE</b>	
<b>Usages domestiques</b>	<p>Le lavage des véhicules est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires ou transportant du bétail) ou technique (bétonnière) et pour les organismes liés à la sécurité.</p> <p>Le lavage des allées, des terrasses et des façades est interdit.</p> <p>Le remplissage et la remise à niveau des piscines existantes à usage familial est interdit.</p> <p>La vidange et le remplissage des piscines accueillant du public est interdit. Le renouvellement d'eau est soumis à autorisation de l'ARS.</p> <p>L'arrosage des pelouses, des massifs fleuris, des espaces verts publics ou privés, des espaces sportifs de toute nature, stades et golfs, est interdit.</p> <p>L'arrosage des potagers est interdit, sauf de 6 à 8 heures.</p> <p>Les fontaines publiques d'ornement en circuit ouvert doivent être fermées.</p> <p>Le lavage et l'humidification des voiries, publiques et privées, sont interdits sauf impératif sanitaire.</p> <p>Les essais sur les bornes d'incendie doivent être reportés.</p>
<b>Irrigation</b>	<p>A l'exclusion des prélèvements en retenues strictement déconnectées du réseau hydrographique, tous les autres prélèvements pour irrigation sont interdits.</p> <p>Des dérogations pourront être accordées par la Préfète pour les cultures maraîchères et horticoles et les pépinières, au cas par cas, et sous réserve de la disponibilité en eau. En aucun cas, ces dérogations ne pourront permettre de prélever en dehors de la plage horaire allant de 6h00 à 10h00.</p>
<b>Usages industriels</b>	<p>Les activités industrielles et commerciales doivent limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement réglementaire tenu par ces ICPE doit être rempli et envoyé hebdomadairement.</p> <p>Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) autorisées sur le département doivent transmettre à l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL), ou à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations pour les ICPE agro-alimentaires (DDCSPP) à Nevers, le programme des mesures qu'elles comptent mettre en œuvre pour limiter leur consommation d'eau et réduire leurs rejets (cette transmission peut être assurée par messagerie informatique)</p> <p>Les ICPE concernées doivent respecter les prescriptions prévues dans leurs arrêtés préfectoraux, en vue d'adapter leurs prélèvements à la sécheresse.</p> <p>Une surveillance accrue de tous les rejets doit être mise en place. Les opérations pouvant impacter le milieu naturel doivent être reportées sauf préjudice pour la sécurité ou la salubrité publique.</p>
<b>Navigation</b>	<p>Les prélèvements à partir des cours d'eau nivernais sous le coup d'un seuil de crise sont interdits, sauf ceux strictement nécessaires à la pérennité des ouvrages.</p>
<b>Plans d'eau</b>	<p>Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau est interdit, sauf suite à un prélèvement pour la lutte contre l'incendie.</p> <p>La vidange des plans d'eau de toute nature est interdite.</p>
<b>Autres</b>	<p>Une surveillance accrue des rejets de station d'épuration est prescrite. Les travaux nécessitant le délestage direct sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé.</p> <p>Toute manœuvre d'ouvrage hydraulique ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit, ainsi que toute modification de niveau dans les biefs ou travaux sur biefs nécessitant des assècs, sont soumis à l'accord préalable du service chargé de la police de l'eau.</p>

#### **ARTICLE 5 : Affichage**

Le présent arrêté et ses annexes doivent être affichés dans les mairies concernées en un lieu accessible à tout moment. Il sera publié sur le portail Internet de la Préfecture de la Nièvre et au recueil des actes administratifs.

#### **ARTICLE 6 : Sanctions**

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende de 5<sup>ème</sup> classe (pouvant aller jusqu'à 1 500 euros d'amende ou jusqu'à 3 000 euros en cas de récidive).

S'il s'agit d'une personne morale de droit public ou de droit privé (notamment société, entreprise, collectivité territoriale, association), la peine encourue est multipliée par cinq, soit 7 500 euros et 15 000 euros en cas de récidive (article 131-41 du code pénal) plus les peines complémentaires de l'article 131-42 du même code.

#### **ARTICLE 7 : Abrogation et durée de validité**

L'arrêté n° 58-2019-08-30-006 du 30 août 2019 portant fixation de mesures de limitation de certains usages de l'eau dans le département de la Nièvre est abrogé. Les mesures de restrictions de l'usage de l'eau du présent arrêté sont prescrites jusqu'à nouvel ordre, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.

#### **ARTICLE 8 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

#### **ARTICLE 9 : Exécution**

Le Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, les Sous-préfets de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy, et de Château-Chinon, le Directeur départemental des territoires, la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, le Directeur de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, la Directrice départementale de la sécurité publique, le Commandant du groupement de gendarmerie de la Nièvre, le Chef du service départemental de l'Agence française de biodiversité, les maires, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nevers, le 23 SEP. 2019

La Préfète,

  
SYLVIE HOUSPIC

### **FACTURES EAU**

Suite aux travaux des réseaux du Parc et de Mézocdefroy qui ne sont pas terminés ainsi que le changement du logiciel, les factures pour toute la commune ne seront faites que fin d'année.

Merci de votre compréhension.

### **ELAGAGE – ABATTAGE**

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et d'abattage pour l'entretien des lignes électriques Basse tension, vont être entrepris sur le territoire de la commune à compter du 30 septembre 2019 par l'entreprise ARBEO (Mr COLLIN Laurent 06 71 26 12 31)

Pour tout renseignement s'adresser à ENEDIS Mr BRIET Laurent au 03 86 20 68 10

## Numéros utiles

### Numéros d'urgences

Samu - urgences médicales :	15
Police Secours :	17
Pompiers :	18
Gendarmerie :	
9 rue du Pont-National	
58140 LORMES : 03 86 22 87 89	
Centre antipoison : 03 83 32 36 36	
Samu social :	115
SOS amitié	03 80 67 15 15
Enfance maltraitée :	119
Violences conjugales :	3919
Ecoute cancer :	08 10 810 821
Sida info service :	0 800 840 800
Drogues info service :	0 800 23 13 13
Ecoute alcool :	0 811 91 30 30
Jeunes violence écoute	0 808 807 700
N° international d'urgences :	112
Alerte attentat enlèvement	197
Maltraitance personnes âgées et personnes handicapées	3977
Aide aux victimes	116006

### **Défibrillateur à la mairie**

### Vos démarches

**Mairie de Dun les Places :**  
Rue du 26 Juin 1944  
58230 DUN LES PLACES  
03 86 84 62 05

**Conseil Régional de Bourgogne :**  
17, Bd Trémouille - CS 23502  
21000 DIJON - 03 80 44 33 00

**Conseil Départemental de la Nièvre :**  
Hôtel du Département  
58039 NEVERS CEDEX  
03 86 60 67 00

**Conseillers Départementaux**  
Mairie de Lormes  
1, place François Mitterrand  
58140 LORMES - 03 86 22 31 55

**Communauté de Communes**  
**Morvan Sommets et Grands Lacs :**  
Place François Mitterrand – BP 8  
58120Chateau-Chinon - 03 86 79 43 99

**Préfecture de la Nièvre :**  
40, rue de la Préfecture  
58000 Nevers  
03 86 60 70 80

**Sous-Préfecture :**  
1, rue du Marché – 58120 Château-Chinon  
Tél. : 03 86 79 48 48

### La Justice

**Tribunal d'Instance de Clamecy**  
Place Emile Zola - BP 108  
58000 CLAMECY - Tél. : 03 86 27 01 50

**Tribunal de Grande Instance de NEVERS**  
Place du Palais - 58019 NEVERS  
Tél : 03 86 93 44 44

**Le Défenseur des Droits**  
40, rue de la Préfecture - 58000 NEVERS  
03 86 60 70 21

**Conciliateur de Justice :**  
Monsieur GABAIN Jean : 06 85 41 52 76

### La Fiscalité

**Trésorerie**  
13 rue de Bibracte – CS 90074  
58120 CHATEAU-CHINON  
03 86 79 49 60

**Service des Impôts**  
**Des particuliers et des Entreprises**  
Rue Francis CARCO - 58500 CLAMECY  
03 86 27 54 60

### Vos services de proximité

**Agence Postale**  
A la mairie

**Bibliothèque :** à la mairie

**Epicerie :** 03 86 84 65 44  
Fermée le dimanche après-midi et le lundi

**Boulangerie :** 03 86 78 04 05  
Fermée dimanche après-midi et mardi

**Salle culturelle :** location de salle :  
Mairie de Dun les Places  
03 86 84 62 05

**Dépannages :**  
Lignes téléphoniques : 1014  
Enedis (- ERDF) raccordt : 09 69 32 18 51  
Enedis (ERDF) dépannage : 09 72 67 50 58  
Engie (EDF) dépannage : 0 810 333 058

**Direction Départementale des Territoires**  
15, rue François Mitterrand  
58210 CHATEAU-CHINON  
Tél. : 03 86 79 49 90

**Cartes grises**  
Slide Control  
M. Karim Hakimi  
03 86 84 60 67

### Votre santé

**Maison médicale de Montsauche**  
Place du 25 Juin 1944  
58230 Montsauche les Settons  
03 86 84 52 34

**Pharmacie**  
Rue Henri Bachelin  
Montsauche les Settons  
03 86 84 53 96

**Infirmière**  
Eva Rossi – 06 40 99 50 50  
Rue du 11 Novembre  
58230 Dun-les-Places

**Ostéopathe :**  
Aude Jacqueson : 06 63 91 25 12  
Rue du 11 Novembre  
58230 Dun-les-Places

**Kinésithérapeute**  
Astrid Lambregts – 06 45 71 42 41  
58230 Dun-les-Places  
A domicile et uniquement sur rdv

### Les associations

**Carrefour de DUN :** D. Gonthier et  
C. Faure . : 06 80 22 76 09

**Comité des Fêtes :** Présidente :  
C. Charles : 06 84 81 40 25

**Mémorial - 03 86 78 72 99**  
**Gestion - MTR-ARORM -**  
Maison du Parc – 58230 Saint-Brisson

**Les amateurs d'informatique de Dun:**  
J.C. Capoen Président : 03 86 84 62 89

**La SéSA de Dun Les Places**  
Président : Jean-Pierre Amiel -  
Rue du 26 Juin – 58230 Dun les Places

**Amicale communale des propriétaires et  
chasseurs de Dun les Places et  
Montsauche :**  
Mairie 58230 Dun les Places  
B. Chaventon : Président :  
03 86 84 62 23

**Société communale de chasse de Dun les  
Places - Mairie - 58230 Dun les Places**  
T. Auffray - 06 18 64 08 31

**Music'Diffusion - M. Tellier**  
06 80 60 90 94

### Transports

Renseignements SNCF : 3635  
Gare TGV Montbard (40 Km) - Navettes  
depuis gare de Saulieu  
Gares TER Avallon : liaison Avallon /Paris  
Transports sanitaires :  
**VSL\* Taxis CHARLES - Dun les Places**  
03 86 84 61 67

### Logement

Permis de construire, permis de démolir,  
rénovation : Se renseigner à la Mairie :  
03 86 84 62 05

**Agence de l'Environnement et de la maîtrise de  
l'énergie :** 03 80 76 89 76

**Agence Départementale d'Information sur le  
Logement - :** 03 86 72 16 16

**Parc Naturel du Morvan :** Architecte Monsieur  
G. FONTAINE - Maison du Parc  
58230 Saint-Brisson - 03 86 78 79 07

### Veilleurs de vie

**Dons d'organes :** France ADOT 58  
2, chemin de Giry - 58700 PREMERY  
R. Lefaire. - 03 86 68 05 30

**Don du sang :** EFS, 1 bd de l'Hôpital  
58000 Nevers - 03 86 61 82 00 24